

Conseil Municipal du 13 décembre 2013

- Versement d'une subvention de 900 € à l'École maternelle Marcel Pagnol pour son projet « classe d'eau » – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Décision d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour la classe orchestre du Collège de la Mare aux Saules, sous condition de ce que le Conseil Général des Yvelines et la commune de Maurepas participent également à cette prise en charge financière – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Versement d'une subvention de 150 € au Lycée Professionnel Gabriel Bridet, sous réserve que la jeune lycéenne domiciliée à Coignières participe effectivement au séjour de ski – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association « Art'Coignières » – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association « Les Amis de l'Orgue » – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Versement d'une subvention de 405 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Décision de procéder à un virement de crédit de 140 000 €, en vue de l'installation d'une vidéo protection sur la Ville – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Autorisation donnée au Maire ou à son adjoint délégué, de solliciter les subventions auprès de l'État via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et tous les organismes susceptibles de financer la vidéo protection – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Demande, auprès du Conseil Général des Yvelines, d'une subvention complémentaire au titre du programme départemental 2012-2013-2014-2015 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Avis favorable à la demande de retrait du SIDOMPE de la commune de Davron.
- Avis favorable à la demande d'adhésion au SIDOMPE des communes de Magny-les-Hameaux et de Châteaufort.
- Fixation de la participation financière de chaque participant à 160 €, pour le séjour au ski organisé à Serre-Chevalier, du 15 au 21 février 2014 par le service Action Jeunesse, en direction de 17 jeunes – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Décision de contester le Schéma Directeur de la Région Île-de-France dans toutes ses dispositions, en particulier la circonstance suivant laquelle ledit schéma n'a pas pris en compte et abandonné le projet de prolongement de l'autoroute A12 entre Saint-Quentin-en-Yvelines et les Essarts-le-Roi – *(délibération adoptée à l'unanimité et 5 conseillers ne participent pas au vote)*.